

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation : le 02/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anne Claire SOLIER – Bernard VERDIE – Claude VEYRE – Christophe DELMAS

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/12/09

PACTE TERRITORIAL

PACTE TERRITORIAL

Depuis janvier 2021, via un dispositif d'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Occitanie, le SIEDA, Ouest Aveyron Communauté et l'ADIL s'étaient regroupé pour proposer un service public de la rénovation énergétique.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat résilience » a instauré une refonte du Service Public de la rénovation de l'habitat par la fusion des systèmes déjà existant que sont les guichets France Rénov, les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH). Afin d'assurer la continuité du service de la rénovation de l'habitat et de garantir une couverture intégrale du territoire départemental pour l'année 2025, tout en permettant aux acteurs et collectivités de préparer une organisation cohérente à partir de 2026, en adéquation avec la proposition de la Direction Départementale des Territoires, il a été convenu de reconduire pour partie l'organisation précédente par la signature d'un pacte territorial dérogatoire porté par le SIEDA en partenariat avec le Conseil départemental et l'ADIL, pour une seule année de transition.

Le périmètre géographique de ce pacte reste, comme les années précédentes, celui couvert par le Guichet Rénov'Occitanie Aveyron, duquel s'extrait Ouest Aveyron Communauté et Rodez agglomération signataires de leurs propres pactes.

Le présent pacte doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Couvrir de manière homogène l'ensemble du territoire départemental ;
- Accompagner la perte d'autonomie d'une population rurale vieillissante ;
- Agir sur le confort thermique des logements ;
- Entretien le patrimoine bâti aveyronnais ;
- Assurer une continuité du service de la rénovation de l'Habitat.

L'ADIL aura la charge de la partie opérationnelle d'animation territoriale et accueil du public.

Le plan de financement de ce pacte est le suivant :

	Apport financier
Anah	52 500 €
SIEDA	6 000 €
Département	46 500 €

Vous trouverez en annexe le projet de convention.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le président à déposer ce dossier de pacte territorial et de signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de pacte territorial et de signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du *12 décembre 2024*



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr